

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE STAGE- Année scolaire 2024-2025

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil. Elle est remise au lycéen stagiaire, et également remise à l'établissement scolaire (Responsable du bureau des entreprises : Mme Lavergne bde-lp-raymond-savignac@ac-toulouse.fr / 06.26.14.82.84).

Elle est conservée dans l'entreprise et dans l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :	
Nom :	
Adresse :	
N° d'immatriculation de l'entreprise :	
Représenté(e) par (nom) :	Fonction :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

NOM Prénom :
Classe :

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

Lycée Professionnel Raymond SAVIGNAC

1, Rue Agnès Savignac-12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Représentée par Madame Valérie BLANC en qualité de chef d'établissement

a effectué un stage dans notre entreprise ou organisme

Du au

Nombre de jours de présence du stagiaire en entreprise sur la période : jours

Il/elle a réalisé les activités suivantes :

Activités réalisées

Gratification versée par l'entreprise ou la structure d'accueil au stagiaire le cas échéant : €

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil